

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉLIORATION DES RÉSEAUX  
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE  
PROXIMITÉ

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le nature du projet varie selon les besoins et vise la fourniture de biens et de services par des entreprises spécialisées pour des travaux de mise aux normes, de remplacement, d'isolation, de réfection, de réparation, d'amélioration, d'installation, d'ajout, de correction, de modification, de signalisation, d'éclairage, de voirie, de réaménagement, d'élimination, de démolition, de regainage, d'aménagement, de bouclage, de prévention, d'entretien, de nettoyage ainsi que d'autres travaux divers et imprévus touchant les réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que tous autres ouvrages pouvant affecter le bon fonctionnement des réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux.

**2.** Le projet nécessite l'embauche du personnel d'appoint ou des services professionnels et techniques en arpentage, en ingénierie, en architecture ou dans d'autres disciplines appropriées requis pour la réalisation des études préliminaires, des études d'avant-projet, pour l'élaboration de plans et devis, pour la surveillance de travaux et pour la réalisation des travaux décrits à l'article 1.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Les travaux, l'embauche du personnel d'appoint et les services professionnels et techniques décrits aux articles 1 et 2 peuvent être requis dans le cadre de projets relevant de la compétence de proximité localisés à divers endroits sur le territoire de la ville. Les travaux, du projet décrit à la section I, peuvent être exécutés sur les propriétés municipales ou sur celles de citoyens lorsque des économies peuvent en résulter.

### **SECTION III**

#### **ESTIMATION DU COÛT**

**4.** L'estimation du coût des travaux, des services professionnels et techniques et l'embauche du personnel d'appoint décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 600 000 \$.

**TOTAL :        600 000 \$**

Annexe préparée le 11 avril 2013 par :

---

Patrick Dion, CPA, CMA  
Conseiller en gestion administrative  
Service des travaux publics